

Corrigé et barème – La III^e République : laïcité et affaire Dreyfus

École républicaine, séparation de l'Église et de l'État

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Exercice 1 – Définir et distinguer

(4 pts)

- a) Indépendance de l'État et de l'école vis-à-vis des religions, avec liberté de conscience pour tous. L'école de 1882 laisse le jeudi libre pour le catéchisme ; l'article 1 de la loi de 1905 « garantit le libre exercice des cultes ». (1)
- b) La grâce, décidée par le président de la République (Loubet), efface la peine mais laisse la condamnation ; la réhabilitation, prononcée par la Cour de cassation, annule la condamnation et déclare Dreyfus innocent. (1)
- c) Partisan de la révision du procès au nom de la justice et des droits de l'individu : Zola, Jaurès (ou Clemenceau, Picquart), la Ligue des droits de l'homme (1898). (1)
- d) Zola n'a rien prouvé : il a accusé publiquement pour provoquer un procès ; c'est l'aveu du faux d'Henry (août 1898) qui impose la révision. Dreyfus n'est pas libéré en 1898 mais gracié en 1899 et réhabilité en 1906. (1)

Erreur fréquente — « J'accuse » n'a pas terminé l'affaire : il l'a commencée aux yeux de l'opinion. Huit ans séparent la lettre de la réhabilitation.

Exercice 2 – Repères chronologiques

(4 pts)

- a) Loi Goblet → dégradation de Dreyfus → aveu du colonel Henry → loi de séparation. (1)
- b) 1886 · 1895 · 1898 · 1905. (1)
- c) $1905 - 1801 = 104$ ans. (1)
- d) « J'accuse...! » (janvier 1898) : la lettre de Zola rend l'affaire publique et pousse chaque camp à s'organiser en ligue, dreyfusarde (droits de l'homme, juin) et antidreyfusarde (patrie française, décembre). (1)

Repère — 1898 est l'année charnière : acquittement d'Esterhazy, « J'accuse », aveu d'Henry, ligues. Tout s'accélère en douze mois.

Exercice 3 – Lecture d'un tableau : l'école et l'illettrisme

(4 pts)

- a) $1830 : 100\,000 \times 50 \div 100 = 50\,000$; $1910 : 100\,000 \times 4 \div 100 = 4\,000$ conscrits illettrés. (1)
- b) $20 - 9 = 11$ points. Les conscrits de 1890 sont nés vers 1870 et ont eu 6 ans en 1876-1882 : ils profitent des lois Ferry (gratuité 1881, obligation 1882) et de la loi Goblet (1886). (1)
- c) Dès 1870, 80 % des conscrits savent lire : l'école existait avant Ferry (loi Guizot de 1833 : une école par commune ; écoles des congrégations), mais elle n'était ni gratuite ni obligatoire, d'où un cinquième d'illettrés, surtout dans les campagnes pauvres. (1)
- d) Les conscrits sont des garçons, seuls concernés par le service militaire. Les filles, longtemps confiées aux écoles de sœurs, bénéficient aussi des lois Ferry (obligation pour tous), d'écoles normales d'institutrices (1879) et de lycées de jeunes filles (1880), mais sans accès au baccalauréat avant 1924. (1)

Le point clé — Un tableau statistique a toujours une population précise : ici des garçons de 20 ans, ce qui exclut les filles et décale de quinze ans l'effet des lois.

Exercice 4 – Analyse de document : la loi du 9 décembre 1905**(4 pts)**

- a) Texte de loi voté le 9 décembre 1905 sous la III^e République, par la majorité du Bloc des gauches (radicaux et socialistes, rapporteur Briand), après l'affaire Dreyfus et la politique anticléricale de Combes. (1)
- b) Garantit : la liberté de conscience et le libre exercice des cultes. Refuse : de reconnaître, salarier ou subventionner un culte. Assurer la liberté, c'est protéger chacun ; reconnaître un culte, c'est lui donner un statut officiel et de l'argent public : la République fait le premier, plus le second. (1)
- c) Le curé ne reçoit plus de traitement de l'État : il dépend des dons des fidèles (le « denier du culte »). La loi rompt avec le Concordat de 1801, qui salariait le clergé en échange du contrôle de l'État. (1)
- d) Les biens des églises doivent passer à des « associations cultuelles » de laïcs, ce qui suppose un inventaire préalable ; le pape Pie X refuse que des fidèles, et non les évêques, administrent les biens de l'Église, et interdit ces associations. Les catholiques voient dans les inventaires une spoliation et s'y opposent parfois par la force (1906). (1)

Méthode — Sur une loi, distingue toujours les principes (article 1) des mesures concrètes (articles 2 et 4) : les conflits naissent presque toujours des secondes.

Exercice 5 – Développement construit : l'affaire Dreyfus, une crise de la République**(4 pts)**

- a) Attendu : introduction qui situe l'affaire (1894-1906, III^e République) et annonce trois temps ; conclusion sur la victoire des droits de l'individu. (1)
- b) Ex. : bordereau et arrestation de Dreyfus (octobre 1894), procès à huis clos avec dossier secret, dégradation (janvier 1895), île du Diable ; Picquart découvre Esterhazy (1896), faux du colonel Henry. (1)
- c) Ex. : dreyfusards (justice, droits de l'homme : Zola et « J'accuse » dans L'Aurore, Jaurès, Ligue des droits de l'homme) contre antidreyfusards (honneur de l'armée, nation, antisémitisme : Drumont et La Libre Parole, Barrès, Ligue de la patrie française) ; aveu d'Henry, Rennes, grâce (1899). (1)
- d) Ex. : défense républicaine (Waldeck-Rousseau, 1899) et Bloc des gauches (1902) ; séparation des Églises et de l'État (1905) ; réhabilitation de Dreyfus (1906) ; naissance de l'intellectuel et de la Ligue des droits de l'homme ; sionisme de Herzl (1897) ; persistance du nationalisme antisémite (Action française). (1)

À retenir — Erreur, crise, victoire : les trois temps de l'affaire sont aussi trois façons de montrer que la République a tenu grâce à la justice et à l'opinion.